

## **L'écriture inclusive : « N'ayons pas peur d'une mesure de progrès »**

Dans une tribune au « Monde », deux membres du Haut Conseil à l'égalité rappellent que la primauté accordée au masculin au XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas une loi d'airain et que le langage joue un rôle dans l'infériorisation des femmes.

LE MONDE | 20.11.2017 à 10h35 • Mis à jour le 20.11.2017 à 12h03 | Par Danielle Bousquet (présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) et Françoise Vouillot (enseignante-chercheuse, présidente)...

**Tribune.** Il y a deux ans, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes rendait public son [« Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe »](#), dit « Guide EgaCom », proposant dix recommandations pour une communication égalitaire, que ce soit dans les écrits, les images ou les événements publics. Ce guide fait notamment la promotion de l'écriture dite inclusive. Nous constatons avec satisfaction le chemin parcouru depuis 2015 dans la prise de conscience sur ce sujet, aussi bien de la part des pouvoirs publics et des médias que de l'opinion publique. Le contexte actuel de débats sur le sujet nous semble opportun pour montrer en quoi l'écriture inclusive est un outil de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lire aussi : [Alain Bentolila : « Ce n'est pas avec l'écriture inclusive que l'on fera reculer la discrimination sexuelle »](#)

**Parce que la langue a toujours évolué et continuera de le faire.** « Le masculin l'emporte sur le féminin » n'est pas une règle intemporelle, elle est au contraire relativement récente puisqu'elle n'est entrée en vigueur qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour des raisons qui n'ont rien de linguistique : il fallait asseoir la supériorité masculine dans la langue, comme l'indiquait Claude Favre de Vaugelas (1585-1650), membre de l'Académie française à l'époque.

C'est ainsi que disparut la règle de proximité en matière d'accord, qu'utilisait par exemple Jean Racine en 1691 : « *ces trois jours et ces trois nuits entières* ». C'est ainsi que disparut, aussi, l'utilisation au féminin de nombreux métiers et de nombreuses fonctions : autrice, doctoresse, administratrice, etc. Donc oui, les langues évoluent en partie en fonction des usages spontanés, au fil de l'Histoire ou au gré de décisions politiques qui résultent de rapports de force.

**Parce que l'écriture inclusive est utile.** Le langage est porteur de normes et de représentations, il exprime notre vision du monde et il a la puissance d'agir sur nos pensées, nos représentations, nos émotions. Il est d'ailleurs curieux de constater que l'accord au féminin ne soulève aucune objection pour des métiers tels que vendeuse, aide-soignante, cuisinière, directrice d'école, hôtesse de caisse, tandis que des fonctions telles que rectrice, procureure, cheffe de bureau, préfète font jeter l'anathème. En lien, peut-être, avec le prestige attribué à ces fonctions ? Refuser d'accorder au féminin certains grades et noms de métier, c'est indiquer, on ne peut plus clairement, que là n'est pas la place des femmes.

L'usage qui est fait aujourd'hui de la langue française – cette langue prétendue « neutre » – dessine un monde au masculin. Un monde où les femmes sont au mieux des secondes, au pire invisibles. Un monde où les petites filles ne peuvent se projeter dans des métiers toujours figurés au masculin.

En réalité, même si telle était l'intention, l'usage omnipotent du masculin n'est pas perçu de manière neutre ! Il ne renvoie pas à des évocations de femmes, en tout cas beaucoup moins qu'en cas d'utilisation d'un épïcène générique [*nom qui a la même forme aux deux genres, par exemple un enfant/une enfant, NDLR*]. Considérer les femmes comme des secondes dans la langue, c'est contribuer à faire d'elles des secondes dans notre société. À l'heure où la mobilisation s'amplifie contre les violences faites aux femmes, interrogeons-nous, aussi, sur le rôle du langage dans l'infériorisation des femmes, le développement du sexisme et les violences qui en résultent.

**Parce que l'usage de l'écriture inclusive est à la portée de toutes et tous.** Il ne s'agit pas, comme on a pu l'entendre, de « transformer » ni de « féminiser » la langue française, encore moins de la « déformer ». Le français, contrairement à d'autres langues telles que l'anglais, comporte deux genres grammaticaux : le féminin et le masculin. Il n'existe donc pas de genre neutre, à l'inverse du suédois par exemple.

User de l'écriture ou du langage inclusif consiste, simplement, à user du féminin et du masculin, lorsque l'on s'adresse oralement à des femmes et à des hommes, ou lorsque l'on rédige un texte qui traite des femmes et des hommes. C'est par exemple le fait de s'adresser « aux Françaises et aux Français », comme le fait le président Emmanuel Macron. Ou comme le faisait déjà le général de Gaulle, conscient de l'importance de ne plus passer les femmes sous silence, alors qu'elles venaient d'obtenir le droit de vote.

Les femmes constituent 52 % de la population : il paraît en effet logique, d'un point numérique, et juste, d'un point de vue démocratique, de ne pas s'adresser seulement aux « Français ». Le fameux «.e » – utilisé de longue date dans la recherche sur les questions de genre et auquel l'on s'habitue très rapidement à l'usage – fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines.

Sans doute faut-il alors rappeler qu'il s'agit d'une simple préconisation qui ne vise qu'à tenter de gommer la relative invisibilité des femmes dans la langue française. User de termes englobants tels que « la population française » ou « les fonctionnaires » ou juxtaposer des formes féminines et masculines – telles que « les sénateurs et les sénatrices » – poursuit le même objectif.

Le langage est signifiant et politique, sans aucun doute. Il peut être un outil de discrimination comme être un véritable outil de lutte contre les stéréotypes qui favorise l'égalité. Que risque-t-on à expérimenter ce levier ? L'écriture inclusive se place du côté du progrès, il revient à chacune et à chacun de s'en saisir.